

L'EXODE SAISONNIER DES RIFAINS VERS L'ALGÉRIE

par Louis Milliot, doyen de la Faculté de droit d'Alger,
avec la collaboration de Robert Wender.

Quand on parcourt l'Oranie, et même les régions algériennes situées plus à l'est, on est frappé du nombre important de Marocains qui circulent sur les routes et s'emploient aux travaux agricoles ainsi qu'aux diverses entreprises industrielles ou aux travaux publics. A l'examen, on relève un mélange hétérogène de sujets rifains de la zone espagnole, de « Sahraoua » des régions tafilaliennes et, enfin, d'individus provenant d'autres régions du Protectorat français, surtout du Maroc oriental. Ces travailleurs saisonniers forment une population flottante numériquement importante, obéissant à des coutumes, encore mal connues de nous, qui leur permettent de se retrouver régulièrement, d'une année à l'autre, en un mouvement déterminé par la situation économique locale et le marché algérien de la main-d'œuvre.

Ce courant d'immigration remonte aussi loin que les souvenirs des générations actuelles. On doit même penser qu'avant de venir chercher du travail en Algérie, les populations de l'ouest et, principalement, les éléments montagnards des Beni-Snassen et du Rif, fournissaient des contingents militaires aux rois de Tlemcen ; il y a là un point d'histoire qui ne paraît pas avoir été fixé de façon précise.

Mais c'est surtout depuis la conquête française de l'Algérie que le mouvement est devenu intense et soutenu, et qu'il a pris son caractère affirmé de contribution à la mise en valeur du pays.

On sait, en effet, que le défrichement d'une grande partie des terrains de colonisation en Oranie a été commencé par la main-d'œuvre espagnole. Mais celle-ci s'est rapidement fixée sur des propriétés ainsi acquises par un travail opiniâtre et n'a plus fourni d'effectifs suffisants pour les travaux pénibles de la terre. D'autre part, l'élément indigène local, souvent refoulé par le flot européen, était peu résistant à la tâche et n'y montrait aucun entrain, préférant vivre paresseusement des maigres ressources de son élevage. C'est ainsi que les étrangers de l'ouest, cantonnés dans un pays sensiblement plus arriéré, sont venus demander un complément de moyens de subsistance à la colonisation algérienne en effectuant, avec leur endurance bien connue, les travaux manuels les plus pénibles.

D'après les témoignages des anciens colons d'Oranie, il y a une cinquantaine d'années au moins que le défrichement et les moissons y sont exécutés par des équipes de travailleurs « marocains ». Cette coutume s'est perpétuée, en s'adaptant plus ou moins exactement aux besoins grandissants de la colonisation algé-

rienne. Le chiffre des arrivants a pu varier, diminuer même devant la concurrence de machines agricoles de jour en jour plus perfectionnées ou sous l'influence d'événements politiques, de mesures administratives ou de crises économiques ; mais l'exode ne s'est jamais complètement arrêté et, même pendant la récente guerre du Rif, de nombreux effectifs de la zone espagnole se trouvaient encore en Algérie.

Ce n'est plus seulement l'Oranie qui reçoit et utilise le flot marocain ; on voit celui-ci s'étendre jusque dans le département d'Alger d'où il était autrefois tenu éloigné par la présence d'une abondante main-d'œuvre kabyle.

La main-d'œuvre marocaine est saisonnière, c'est-à-dire qu'elle afflue au moment de certains travaux agricoles (piochages, moissons, etc.), mais ses courants n'obéissent à aucune règle établie de propos délibéré et on doit même avouer qu'elle a été utilisée jusqu'ici, sans qu'on se soit soucié de la connaître de bien près, ni, à plus forte raison, de la régulariser. C'est ainsi qu'on a encore conservé l'habitude, datant de l'époque à laquelle la France n'avait pas pris pied dans son Protectorat de l'ouest, de désigner indifféremment tous les travailleurs en cause sous le nom de « Marocains » (1) ou, parfois, de Beni-Snassen, comme cela se faisait vers 1900, bien qu'ils proviennent, les uns d'un Tafilalet longtemps insoumis, d'autres, d'un Maroc hier encore dissident, ou d'autres, enfin, d'une zone étrangère. Les employeurs utilisent des « Marocains », et c'est tout ce qu'ils savent. Tout au plus ont-ils conscience de la région d'origine de leur main-d'œuvre, en raison de la spécialisation connue de celle-ci : Tafilali pour les travaux de puits ; Sahraoua pour les moissons et dépiquages ; montagnards du nord pour les dures entreprises de piochage, de défrichement, etc.

Il apparaît que, parmi ces contingents, l'élément originaire du Rif espagnol tient une place importante, sans doute proche de la moitié. C'est l'existence, en Algérie, de cette main-d'œuvre étrangère, en provenance d'une zone dans laquelle la France a eu à poursuivre récemment des opérations de guerre et aux mouvements à venir de laquelle il n'est pas possible de ne pas prêter attention, qui est à l'origine de la rédaction du présent travail.

Sans pouvoir toujours faire nettement la part de chaque élément en présence, on s'efforcera d'étudier plus particulièrement le phénomène de la transmigration rifaine en Algérie, en utilisant

(1) Dans l'étude présente on réservera l'appellation de « Rifain » à l'élément en provenance de la zone espagnole du Maroc. On donnera, en annexe, un léger aperçu du mouvement d'exode des autres « Marocains ».

divers éléments recueillis au cours de recherches et de voyages effectués en 1931-1932. Après avoir apprécié les causes actuelles de ce mouvement d'exode saisonnier et avoir fait ressortir les régions et les milieux sociaux du Rif qui y contribuent davantage, on suivra l'émigrant dans les péripéties habituelles de son voyage et on le montrera dans son travail et dans ses rapports avec le monde algérien. Ensuite, on examinera l'influence du séjour en Algérie sur les intéressés et on conclura en faisant ressortir, dans la mesure du possible, les données caractéristiques du mouvement de cette main-d'œuvre indigène et en dégagant les enseignements d'intérêt général à en retenir.

Il sera fait allusion fréquemment, au cours de l'étude qui va suivre, à la présence, en Algérie, aux côtés de l'élément rifain de la zone espagnole, de sujets du Protectorat français venant soit du Tafilalet ou du Maroc oriental, à l'est de Taza. Aussi, paraît-il intéressant, comme préface à l'étude de la transmigration rifaine, de relever les particularités caractéristiques de cette main-d'œuvre dont le chiffre total peut atteindre, dans certaines années, une importance presque égale à celle de l'élément rifain espagnol.

Jusqu'en 1931, cet exode saisonnier était interdit par les autorités chérifiennes, ce qui, toutefois, ne l'empêchait pas de se poursuivre sur une grande échelle, tant il est vrai que l'établissement d'un contrôle strict des mouvements indigènes à la frontière algéro-marocaine est malaisé. Mais le dahir du 27 octobre 1931, qui a réglementé la sortie des travailleurs indigènes du Maroc, a consacré une situation spéciale pour les régions frontalières orientales, de laquelle il résulte que les intéressés peuvent se rendre librement en Algérie, pour les travaux de moissons ou de vendanges, sous la seule réserve de se munir d'un permis de circulation et d'une carte sanitaire délivrés par l'autorité de contrôle du lieu de leur résidence (a).

LES TAFILALI

Chaque année, on relève l'entrée de groupes d'indigènes du Tafilalet (b) qui, de préférence à l'agriculture, recherchent les travaux de forage de puits, creusement de tunnels, etc., pour lesquels ils font preuve d'une certaine adaptation. Intelligents et très résistants, ils s'habituent, en outre, très rapidement, à l'outillage moderne et constituent une main-d'œuvre très recherchée.

(a) Le dahir du 27 octobre 1931 établit que, d'une façon générale, les travailleurs marocains ne peuvent quitter le territoire de la zone française du Maroc que s'ils sont porteurs d'un passeport obtenu sur production : d'un contrat de travail, d'un carnet d'identité, d'un extrait de la fiche anthropométrique, d'un certificat médical et d'un reçu attestant qu'ils ont versé une somme de 1.000 francs pour couverture éventuelle des frais de rapatriement. Mais ce dahir stipule que les prescriptions dont il s'agit ne concernent pas les sujets marocains originaires de la région d'Oujda, du territoire du Sud et du cercle de Boudentib qui se rendent en Algérie comme il est dit ci-dessus. (Un dahir du 11 janvier 1933 a étendu ces dernières dispositions en précisant qu'elles s'appliquaient à la région d'Oujda, ou territoire de Taza-nord et à la région des confins algéro-marocains).

(b) Certaines informations laissent supposer qu'il se trouve, parmi eux, des gens venant du Sous.

Jusqu'au moment de la soumission définitive du pays, au début de 1932, les intéressés venaient par petits groupes, sans aucun papier d'identité ; depuis, ils sont porteurs d'autorisations de voyage, délivrées par les bureaux des affaires indigènes. Ils ont l'habitude de rentrer chez eux en automne, à l'époque de la récolte des dattes ; mais, quand ils sont embauchés dans une équipe homogène, ils ne partent pas sans avoir été remplacés au préalable par des compatriotes récemment arrivés. Gens extrêmement consciencieux, beaucoup sont employés dans la même entreprise depuis six ou huit ans, sans autre interruption que le voyage annuel d'automne qui, entre autres avantages, leur permet de rapporter leur pécule et de suivre leurs intérêts au pays.

Comme les Rifains, ils vivent exclusivement entre eux et semblent très unis. Leur salaire quotidien atteint souvent 25 francs, sur lesquels ils n'hésitent pas à dépenser la moitié pour leur nourriture ; en général, du reste, ils font preuve de plus de souci de leur confort que les autres immigrants.

On trouve des équipes groupées à Oran, par exemple, à la Compagnie des dragages et d'entreprises maritimes qui les utilise au percement de galeries, mais beaucoup d'autres sont dispersées dans toute l'Algérie, au hasard des travaux pour lesquels elles ont pu s'embaucher.

LES SAHRAOUA

Les Sahraoua, originaires des tribus Ouled-Naccur, Aïn-Chaïr, Bouanane, Beni-Yatti, Ahl-Sahli, etc., viennent fréquemment par groupes de 75 à 100 individus, en empruntant la route de Bou-Arfa, Berguent et Oujda. Ils s'emploient de préférence aux travaux de moissons et ne semblent pas dépasser la plaine du Sig et Mascara car, tenus, pour la plupart, de rentrer chez eux de bonne heure, pour la récolte des dattes, ils ne restent généralement en exode que pendant deux ou trois mois. Une tendance se manifeste cependant, parmi eux, à demeurer en Algérie aussi longtemps qu'ils peuvent s'y employer avec profit.

LES BENI-SNASSEN ET LES AUTRES MAROCAINS

Les Beni-Snassen sont des montagnards d'origine berbère, groupés dans la pointe nord du Maroc oriental, entre Oujda et la mer. Robustes et longtemps turbulents, ils forment une tache de grande densité de population et, de tout temps, ils ont été obligés de rechercher un complément de ressources en quittant momentanément leurs massifs. Les Beni-Snassen effectuent les mêmes travaux que les Rifains avec lesquels les employeurs les confondent presque toujours ; ils vivent dans des conditions analogues, sans toutefois se mélanger à eux. Résistants et sobres, ils bénéficient de la même considération et se répandent dans les mêmes contrées de l'Algérie que les sujets de zone espagnole.

A remarquer qu'au moment, encore tout proche, où l'exode vers l'Algérie était interdit, les Beni-Snassen n'en traversaient pas moins la frontière, quittes, après avoir amassé leur pécule annuel, à venir se présenter aux autorités administratives dont ils dépendaient, pour y répondre de leur faute.

Depuis plusieurs années, on remarque, en outre, la présence parmi les saisonniers « marocains » de gens en provenance de la région de Taza ou encore de la Moyenne-Moulouya jusque vers Midelt.

Les uns, venant du nord, peuvent être comparés aux Rifains quant aux aptitudes et aux coutumes; les autres forment un élément intermédiaire, dépourvu de caractéristiques marquantes et qui fait nombre avec des autres sujets originaires de la zone française du Maroc.

I

Causes actuelles de l'exode saisonnier rifain.

1° *Particularités économiques du Rif oriental.* — Avec ses zones montagneuses et ses plateaux souvent rocheux, ou arides par suite d'une pluviométrie insuffisante, le Rif est un pays de production inférieure, qui ne peut nourrir convenablement sa population.

En ce qui concerne plus particulièrement le Rif oriental, on constate que la zone de Melilla elle-même est pauvre et que, par exemple, la plaine qui s'étend de Tistoutine jusqu'au pied de Midar offre un aspect désolé, assez semblable à celui de notre Maroc oriental, entre Guercif et Taourirt. De bonnes récoltes ne semblent pouvoir être obtenues qu'autour d'Azib-de-Midar, grâce aux eaux de l'oued Kert, dans la basse vallée de l'oued Nekor et de l'oued Rhis, puis dans la baie d'Alhucemas, près d'Ajdir. On remarque, en outre et d'une façon générale, que les cultures fruitières complémentaires (figues et olives) n'y sont que peu — ou pas — pratiquées, à l'encontre de ce qui se passe en Kabylie algérienne.

Les produits de la culture et de l'élevage indigènes étant insuffisants, il resterait aux autochtones, pour améliorer leur sort, la ressource de s'employer dans les entreprises de la colonisation espagnole. Mais on sait que cette dernière est très hésitante et c'est tout juste si on trouve, aux environs de Melilla, quelques petites exploitations appartenant à la « Compagnie espagnole de colonisation » et quelques autres fermes entre Monte-Arruit et Azib-de-Midar; les plus prospères semblent être celles qui se trouvent installées sur la rive gauche de la Moulouya où elles ont pu bénéficier de l'exemple et de l'expérience des exploitations françaises d'en face.

Des entreprises industrielles ou de travaux publics ont créé un commencement de débouché pour la main-d'œuvre indigène. Pendant un certain temps les mines de la région de Melilla,

par exemple, ont utilisé un personnel assez nombreux. Mais la crise économique a atteint très tôt les minerais rifains, et il a fallu la réalisation du programme de réseau routier pour compenser un peu la situation mauvaise qui en résultait. Au début de 1932, la route de Melilla—San-Jurjo avait été goudronnée jusqu'à Azib-de-Midar et était empierrée jusqu'à la passerelle de l'oued Nekor, à travers le pittoresque djebel Bou-Alma, ce qui représente de nombreuses journées de travail. En dernier lieu, on reprenait les travaux sur le tracé amenant jusqu'à Ajdir et on y procédait à l'empierrement.

Mais, sur l'ensemble de la contrée, il faut bien dire que ce ne sont là que débouchés infimes par rapport aux besoins de la population.

Pendant les années déficitaires, le Rifain se laisse tenter par les facilités de crédit offertes et il emprunte le plus souvent en marchandises car, avant tout, il s'agit de se nourrir. Le taux des intérêts est, en général, très élevé : 15 douros à rendre pour 10 prêts pendant trois mois ou, en semoule, 8 mesures à rendre en été pour 5 reçues en hiver; ou, encore, 8 mesures à rendre au dépiquage pour 5 reçues à l'époque des moissons (soit après deux mois). Et, pour assurer la rigoureuse rentrée de ces prêts, les usuriers disposent de mille artifices dont le meilleur est, souvent, de prendre les chefs de douar ou de fraction comme intermédiaires intéressés sur les rentrées.

2° *Les salaires.* — Dans la période considérée, les salaires moyens, au Rif, varient de 3 à 5 pesetas suivant la nature du travail fourni, pour descendre, dans certaines zones, à 2 ou 2 pesetas 1/2 et, exceptionnellement, atteindre 8 pesetas pour les ouvriers très spécialisés des villes (mécaniciens, etc.). En Algérie, la moyenne a été nettement supérieure et, malgré la mauvaise situation économique de l'année, elle demeure encore favorable à l'immigrant. Du reste, celui-ci désire surtout trouver du travail, possibilité qu'il n'a pas chez lui et, tant qu'il peut satisfaire ce désir, l'exode demeure pour lui une entreprise avantageuse.

En 1932, dans la région de Marnia, toute proche de la frontière algéro-marocaine, le salaire quotidien variait de 6 à 8 francs, avec, en plus, la nourriture; aux environs de Tlemcen, le taux était de 9 à 10 francs sans la nourriture; puis il atteignait 12, 15 et même 18 dans les contrées plus lointaines et pour des travaux plus pénibles. Mais, en 1931 et durant les années antérieures, la rémunération s'affirmait nettement supérieure : 12 à 14 francs à Marnia ou Tlemcen, puis, dans les environs d'Oran et plus à l'est : 16 à 18 francs pour les travaux de piochage, 18 à 20 pour les travaux de cave et 20 à 25, parfois, pour les moissons ou des entreprises plus pénibles.

Il est à noter, également, que le Rifain a une préférence marquée pour le travail à la tâche; on le paie alors à l'hectare et il l'entreprend par équipe constituée comme il sera indi-

qué plus loin. La rémunération, pour un hectare de moisson, n'a guère dépassé 80 francs, en 1932 ; mais elle atteignait 120 francs, et plus, au cours des années précédentes. Ce système permet aux intéressés d'augmenter sensiblement leurs gains.

Si on ajoute que le Rifain se nourrit relativement à peu de frais, on comprendra qu'à certaines époques il ait pu réaliser des économies importantes et que la connaissance de cette situation, à l'intérieur des tribus, ait influé sur le mouvement d'exode. Normalement, et pour une saison de travail (3 à 5 mois), un ouvrier peut économiser 1.000 à 1.500 francs ; mais, pour celui qui se prive ou qui réussit à ne pas chômer au cours de son séjour en Algérie, ce pécule est encore plus élevé. D'autre part, certains immigrants déclarent avoir rapporté durant la période des gros salaires, un capital de 3.000 à 4.000 francs.

D'une façon générale, on peut admettre que le travailleur économise environ la moitié de son salaire, l'autre partie étant dépensée pour la nourriture et pour les déplacements d'un chantier à l'autre (1).

Les économies sont rapportées, le plus fréquemment, par les intéressés eux-mêmes ; il n'y a que très rarement des envois par la poste ; mais des Rifains, choisis parmi ceux que l'on connaît comme solvables, sont parfois chargés, par leurs compatriotes et à l'occasion d'un voyage de retour, de servir d'intermédiaires entre les travailleurs et leurs familles. Ces courriers (reqqâs) portent les nouvelles aussi bien que l'argent. Ce dernier est toujours conservé en billets français et le change s'en fait généralement à Selouan, Nador ou Melilla.

Si l'on admet, comme cela sera exposé plus loin, que 30.000 à 35.000 individus viennent chaque année, faire une saison de travail en Algérie, on peut conclure qu'une somme de 50 millions environ entre dans le Rif oriental, chaque année, pour en améliorer l'économie.

3° *L'attrait de l'Algérie.* — On peut donc poser que les immigrants rifains viennent travailler en Algérie, poussés par le besoin et le désir d'améliorer leur sort.

Pourquoi ces gens du Nord ne vont-ils pas demander une amélioration de leur sort à la zone française du Maroc ? Effets d'une longue habitude, sans doute, mais aussi besoins moindres de main-d'œuvre et salaires proportionnellement moins élevés. Toutefois, on peut signaler que certains colons algériens ont acquis des domaines dans le Protectorat voisin et que, habitués à recourir à la main-d'œuvre rifaine pour leurs travaux, ils tentent actuellement de dériver le courant d'exode vers leurs nouvelles propriétés, dans la mesure de leurs besoins.

(1) On remarque que, d'une façon presque absolue, le Rifain ne procède à aucun achat en territoire algérien avant de regagner son pays et qu'il dépense toutes ses économies dans la zone espagnole.

Malgré tout, et même à salaire égal, l'Algérie exerce sur le Rifain une attirance profonde, grâce au prestige de sa colonisation ancienne et florissante ainsi qu'au confort de ses exploitations agricoles. Habitant un pays où la surveillance administrative était, tout récemment encore, étroite et sévère, l'intéressé quitte volontiers pour une courte période qui est pour lui une véritable détente, ses paysages désolés et son milieu trop fermé. Quand on questionne un Rifain déjà habitué à l'exode, on se rend bien compte des mobiles qui le poussent vers l'Algérie : travail certain et bien rémunéré, bons traitements de la part des employeurs et des autorités, possibilité de réaliser des économies en vue du retour au pays ; tous semblent très satisfaits de leurs déplacements antérieurs ; ils s'étendent avec complaisance sur les conditions de la vie algérienne qui leur paraissent très favorables et ils se montrent heureux d'en rapporter un peu d'aisance. Même si le taux des salaires leur cause une certaine déception, comme c'était le cas en 1932, ils savent s'en contenter et bien peu rentrent chez eux avant l'époque normale.

II

Conditions et mode de formation des contingents de saisonniers rifains.

1° *Origine et situation sociale des immigrants.* — Le contingent de travailleurs rifains est alimenté, presque indistinctement, par toutes les catégories de la population, suivant la situation du moment de chaque famille. Beaucoup se disent propriétaires de divers morceaux de terrains exploités, en leur absence, par leurs parents. Ils sont, indifféremment, mariés et chargés de famille, ou célibataires ; et ils entreprennent ce voyage un peu à tout âge. Les vieux sont assez rares ; beaucoup plus de jeunes âgés de 17 à 20 ans ou parfois moins encore ; mais la grande majorité est d'un âge moyen, correspondant à la pleine vigueur de l'homme.

En consultant les renseignements statistiques qui ont pu être recueillis au cours d'une année entière et sur un des points de passage des immigrants, on constate que sont représentées, parmi ceux-ci, toutes les tribus situées à l'est d'Alhucemas et de l'oued Rhis. Le contrôle dont il s'agit n'ayant pu être opéré sur la totalité des voies d'accès, et, d'autre part, chaque individu venant et retournant fréquemment plusieurs fois, au cours de la même année, il est difficile de donner une valeur absolue aux chiffres. Cependant, on peut établir que les tribus qui fournissent le plus gros apport par voie de terre sont les Beni-Touzine, les Metalsa et les Beni-Bou-Yahi ; viennent ensuite, souvent à peu de différence près, les Beni-Oulicheikh, les Beni-Ouriaguel, les Ouled-Settout, puis les Kebdana tout proches de la Moulouya.

Population indigène du Rif oriental(Extrait du recensement officiel espagnol
de 1927-1928)

ZONES	TRIBUS	CHIFFRE de la population (1)
Melilla	Beni-Touzine	27.400
	Metalsa	11.300
	Beni-Saïd	19.800
	Ouled-Settout	5.900
	Beni-Bou-Yahi	13.100
	Beni-Sidel	14.900
	Beni-Oulicheikh	10.500
	Beni-Bou-Ifrou	8.800
	Quebdana	17.000
	Temsaman	21.900
	Beni-Chikeur	14.200
	Beni-Bou-Gafar	5.900
	Mazouza	18.100
	Tafersit	5.200
		194.000
Alhucemas (2) ..	Beni-Ouriaguel	45.700
	Gueznaïa	19.300
		65.000

(1) Chiffres arrondis.

(2) Du secteur du Rif.

Ces indications sont données sans tenir compte du fait que les travailleurs saisonniers de la zone immédiate de Melilla s'embarquent dans ce port, directement pour Oran, et il est probable que les effectifs fournis par les Mazouza, les Beni-Ifrou, les Beni-Sidel, les Beni-Gafar et les Beni-Saïd sont du même ordre de grandeur. Par ailleurs, si on compare le nombre des émigrants dont il s'agit avec le chiffre de la population de chaque tribu, on peut établir que certaines de celles-ci envoient, approximativement, le quart ou le cinquième de leur population totale chercher du travail en Algérie ; cela paraît être le cas, notamment, des Oulad-Settout, des Metalsa et des Beni-Oulicheikh, pour ne parler que des tribus empruntant plus volontiers la route terrestre et sur lesquelles des détails plus précis ont pu être recueillis.

2° *Circonstances du départ.* — Depuis si longtemps que se renouvelle le phénomène d'exode saisonnier, nul n'ignore, dans les tribus du Rif, les possibilités de gain offertes par la colonisation algérienne. Aussi est-ce spontanément, au gré de l'état d'esprit de chacun et des difficultés économiques familiales du moment, que tels individus se décident à émigrer.

D'une façon générale, on ne peut pas dire que les émigrants quittent leur pays avec l'idée arrêtée d'acquérir un capital déterminé pour, aussitôt, rentrer dans leur tribu. Au contraire,

la durée du séjour en Algérie est, avant tout, fonction des possibilités rencontrées pour s'y employer et, très variable de l'un à l'autre, elle apparaît comme le résultat d'un compromis entre le besoin de chacun de gagner de l'argent et les moyens qui lui en sont laissés. Certains individus s'emploient successivement à la série complète des travaux saisonniers agricoles : piochage des vignes, défrichements, moissons plus ou moins précoces suivant la région, vendanges, etc. D'autres, par contre, rentrent chez eux après l'accomplissement d'un seul cycle, quitte à revenir à nouveau dans la même année. Le caractère de chacun, ses besoins propres, la situation de sa famille et de ses récoltes en tribu sont autant de facteurs qui règlent la conduite de l'émigrant rifain. Habituellement, ces travailleurs étrangers font en sorte qu'un membre de leur famille demeure au pays pour y diriger les travaux pendant leur absence ; et c'est ce qui permet à certains d'entre eux de prolonger leur séjour en Algérie jusqu'à huit ou dix mois ou de demeurer absents plus longtemps encore, s'ils ont trouvé un embauchage qu'ils jugent opportun et avantageux de conserver.

Les départs du douar s'effectuent, soit isolément, ou, plus souvent, par groupe de deux, trois et plus et, quelle que soit la saison, grâce au mouvement incessant de va-et-vient entre Rif et Algérie, les intéressés se trouvent bientôt en nombre pour poursuivre leur voyage. Ce mouvement leur permet, d'autre part, d'être renseignés progressivement sur l'état du marché de la main-d'œuvre et le développement de la saison des travaux, au moment considéré, et, souvent, d'avoir des indications sur tels de leurs contributeurs les ayant devancés. Ce n'est donc pas à l'aveuglette que les ouvriers rifains se présentent en Algérie ; et ce sont, sans doute, les renseignements ainsi échangés en cours de route qui les aiguillent de préférence vers telle ou telle région algérienne. D'une année à l'autre, en effet, les intéressés ne reviennent pas systématiquement chez les mêmes employeurs, ni dans les mêmes communes. Ce cas ne se produit, généralement, que s'ils sont attachés à un « chef » demeuré sur place.

A signaler encore que pour sa nourriture et son transport en cours de voyage, le travailleur saisonnier a besoin d'une certaine avance en argent. Quand il ne la possède pas, ce qui n'est pas rare, il est obligé d'avoir recours à l'emprunt auprès des usuriers juifs dont il a déjà été parlé.

3° *Conditions générales des déplacements.* — Les multiples voies empruntées par les saisonniers, au départ de leur douar, convergent vers des itinéraires principaux, couloirs d'allées et venues déterminés par l'expérience des anciens et fixés par la coutume, sous réserve, cependant, des modifications récentes résultant de la vulgarisation des transports automobiles et de la soumission à l'Espagne.

TABLEAU DÉTAILLÉ, PAR TRIBU,
du mouvement d'entrée des Rifains par les cars empruntant le pont de la Moulouya
et la route de Berkane.

MOIS		ZONE DE MELILLA											ZONE D'ALHUCEMAS		TOTAL	
		Beni-Touzhne	Metalsa	Beni-Saïd	Ouled-Settout	Beni-Bou-Yahi	Beni-Sidel	Beni-Oulicheik	Beni-Bou-Ifrou	Quebdana	Temsaman	Beni-Chikeur	Divers	Beni-Ourtiauel		Divers
Mai	1931	1.017	1.512	452	578	786	52	214	53	27	313	»	610	645	181	6.440
Juin	—	359	267	165	174	224	84	229	27	»	47	33	37	205	39	1.890
Juillet	—	267	279	141	235	398	69	188	66	21	37	»	154	65	107	2.027
Août	—	510	540	236	499	490	322	453	335	312	306	306	63	269	193	4.834
Septembre	—	138	163	202	165	81	212	244	122	144	138	152	»	82	4	1.847
Octobre	—	308	122	70	189	122	311	205	334	246	280	146	84	174	»	2.591
Novembre	—	448	260	93	199	212	99	284	193	385	209	67	203	277	12	2.941
Décembre	—	497	141	173	176	224	64	537	211	180	263	57	264	348	»	3.135
Total de 1931..		3.544	3.284	1.532	2.215	2.537	1.213	2.354	1.341	1.315	1.593	761	1.415	2.065	536	25.705
Janvier	1932	287	163	183	137	265	96	228	281	511	316	62	284	266	»	3.079
Février	—	65	72	68	48	76	134	74	86	243	39	81	14	55	»	1.055
Mars	—	133	46	112	137	80	79	148	50	265	160	68	62	94	»	1.434
Avril	—	43	13	96	24	58	90	73	51	141	83	»	69	217	29	987
Mai	—	1.740	339	436	57	166	252	909	132	229	1.279	44	632	1.397	719	8.331
Juin	—	130	29	101	29	62	87	54	109	137	66	42	17	79	»	943
Juillet	—	83	3	100	30	19	54	77	119	286	60	56	41	33	12	973
Août	—	77	95	154	138	126	16	316	289	290	222	20	137	171	99	2.150
Septembre	—	138	241	90	64	67	204	179	111	185	260	72	227	68	71	1.977
Octobre	—	162	2	70	31	48	124	64	87	117	238	120	56	159	46	1.324
Novembre	—	602	42	341	»	32	238	221	238	154	411	148	292	659	108	3.486
Décembre	—	622	62	700	3	16	296	569	112	134	457	220	246	427	172	4.036
Total de 1932..		4.082	1.107	2.451	698	1.015	1.670	2.912	1.665	2.692	3.591	933	2.077	3.625	1.256	29.774

C'est ainsi qu'autrefois, un courant non négligeable empruntait le territoire de la circonscription de Taourirt, pour suivre, ensuite, la grande artère médiane aboutissant à Oujda. Il s'agissait alors de tribus non soumises aux Espagnols. Le chiffre des passages par Taourirt a diminué considérablement, pour se fixer vers 3 à 400 en 1930-1931 ; et il porte sur des Metalsa et des Beni-Bou-Yahi, dont les territoires sont, en quelque sorte, orientés géographiquement vers cette région du Protectorat français.

A l'heure actuelle, on peut affirmer que la quasi-totalité des immigrants rifains recourant à la voie de terre nous parvient par la Basse-Moulouya, qui est franchie au pont international de la route de Berkane ou aux multiples gués situés en amont ou en aval. Une partie du contingent de saisonniers voyage, en effet, à pied et traverse le Maroc oriental français en coupant au plus court ; les autres utilisent les autobus qui circulent dans la zone voisine et dont les itinéraires établissent des liaisons parallèles à la côte, drainant tout le Rif oriental de Dar-el-Kebdani à Nador, par exemple, puis, encore, de Midar ou de Tafersit à Selouan. D'autres services, qui effectuent régulièrement le trajet Melilla-Oujda par le pont international et Berkane, collectent ensuite tous ces courants latéraux.

On peut ainsi avancer qu'en ce qui concerne les usagers de la route et des moyens de trans-

ports automobiles, les points principaux de rassemblement sont : Melilla, Nador puis Selouan et, par les divers renseignements recueillis, on peut évaluer leur importance à la moitié, environ, du chiffre total des émigrants empruntant la voie terrestre. L'autre moitié est composée de ceux qui préfèrent recourir au voyage à pied, mode de locomotion sans grand avantage économique, car on perd, en temps et en nourriture, l'équivalent du prix de transport en autobus (12 à 15 fr., de Melilla à Oujda). Aussi peut-on supposer que, ce faisant, les intéressés se donnent, avant tout, comme but d'échapper plus sûrement aux formalités du contrôle administratif instauré pour la traversée de la zone française et la pénétration en Algérie.

Il existe encore un autre mode de voyage pour les saisonniers rifains ; c'est le transport par mer, utilisant la liaison directe établie entre Melilla et Oran. Ce courant est assez important ; on peut l'évaluer, dans ces dernières années, au quart, environ, de l'immigration totale. Le prix moyen de la traversée est de 50 à 60 francs. C'est là une somme bien plus élevée que pour le voyage sur route ; mais les intéressés y retrouvent l'avantage d'être déposés au cœur même de l'Oranie.

Avant de quitter le Rif, l'émigrant ne manque pas, cependant, de se munir auprès des bureaux « d'intervenciones » d'un passeport non

MOUVEMENTS MENSUELS D'ENTRÉES ET DE SORTIES DES SAISONNIERS RIFAINS.

Années 1931 et 1932.

	ENTRÉES EN ALGÉRIE			SORTIES D'ALGÉRIE			DIFFÉRENCE en Algérie
	VÉRIFIÉES			VÉRIFIÉES			
	Passant à Berkane	à Oran	Total	Par Berkane	Par Oran	Total	
<i>Année 1931</i>							
Janvier	»	827	»	»	65	»	»
Février	»	553	»	»	87	»	»
Mars	»	1.154	»	»	240	»	»
Avril	8.786	98	11.418	6.572	334	7.298	+ 4.120
Mai	6.460	3.047	9.507	833	108	941	+ 8.566
Juin	1.890	1.044	2.934	3.747	198	3.945	— 1.011
Juillet	2.017	645	2.662	7.699	883	8.582	— 5.920
Août	4.836	1.923	6.759	5.133	771	5.904	+ 855
Septembre	1.867	1.239	3.106	5.988	932	6.920	— 3.814
Octobre	2.592	1.583	4.175	4.814	502	5.316	— 1.141
Novembre	2.938	1.542	4.480	2.133	221	2.354	+ 2.126
Décembre	3.205	1.757	4.962	1.363	134	1.497	+ 3.465
Total de 1931 ..	34.591	15.412	50.003	38.282	4.475	42.757	
<i>Année 1932</i>							
Janvier	3.079	1.209	4.288	1.662	157	1.819	+ 2.489
Février	1.055	546	1.601	4.504	226	4.730	— 3.129
Mars	1.434	1.026	2.460	4.038	213	4.251	— 1.781
Avril	987	590	1.577	3.630	327	3.957	— 2.294
Mai	8.331	2.794	11.125	1.456	174	1.630	+ 9.500
Juin	942	540	1.482	2.598	323	2.921	— 1.439
Juillet	973	419	1.392	5.908	668	6.576	— 5.197
Août	2.150	999	3.149	2.474	871	3.345	— 196
Septembre	1.977	607	2.584	3.563	1.220	4.783	— 2.199
Octobre	1.324	698	2.022	3.278	789	4.067	— 2.045
Novembre	3.486	1.136	4.622	1.328	401	1.729	+ 2.893
Décembre	4.036	704	4.740	891	195	1.086	+ 3.654
Total de 1932 ..	29.774	11.268	41.042	35.330	5.564	40.894	

timbré qui lui est délivré sur feuille simple, moyennant une redevance très modique (1 peseta, semble-t-il), sans photographie et sans aucune formalité tracassière. Suivant le bureau en cause, le passeport est « valable pour l'année », ou valable pour un nombre de mois nettement spécifié, ou encore « valable pour un voyage » ; et chacun sait qu'avec ce document il peut voyager en liberté à l'étranger. Le plus souvent, les immigrants possèdent, en outre, une carte d'identité avec photographie et signalement dite « Tarjeta de Indentidad », obligatoire en zone espagnole et dont le coût varie de 1 à 3 pesetas, suivant la situation de fortune du demandeur.

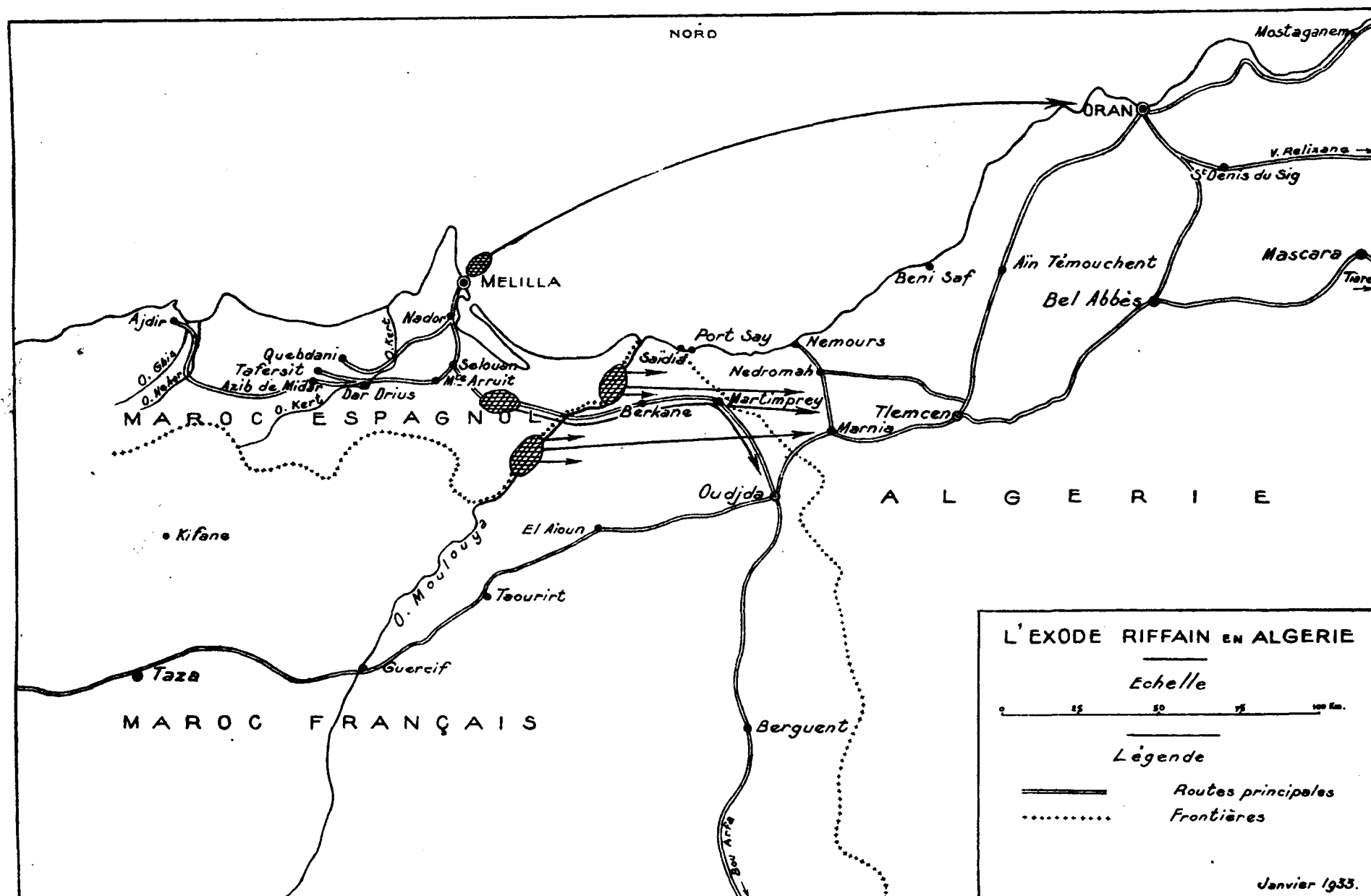
En principe, le passeport dont il s'agit doit être visé au passage dans la zone française, où, de plus, les intéressés sont astreints à une visite sanitaire comportant : douche, épouillage et vaccination ; moyennant quoi, on leur remet une carte sanitaire exigible pour le franchissement de la frontière.

En Algérie, la réglementation applicable à la main-d'œuvre rifaine est le droit commun de tous les étrangers, c'est-à-dire qu'en principe, pour pouvoir demeurer dans le pays comme

« travailleurs », les intéressés devraient produire un certificat d'embauchage et obtenir la délivrance d'une carte d'identité spéciale. Mais bien peu se soumettent entièrement à ces prescriptions. Celles-ci ne semblent du reste pas pouvoir être appliquées aisément (1) à un élément foncièrement ambulant et si peu éduqué au point de vue administratif ; et les employeurs sont les premiers à souhaiter qu'aucun renforcement inopiné de contrôle ne vienne troubler un courant de transmigration qui s'avère extrêmement utile.

Du reste, le franchissement de la frontière algéro-marocaine est facile, en tout point de son tracé. Ce n'est qu'un jeu pour ces gens du *bled* de parcourir de longues étapes par des sentiers à peine marqués ; et les habitants de la région qui s'étend entre Oujda et Berkane, au Maroc, et Marnia et Nédroma en Algérie, sont habitués à voir défiler des groupes de saisonniers que n'embarrasse aucun choix de piste ou route. On

(1) En 1931, pour une période de trois semaines durant lesquelles un essai de pointage avait été fait dans une commune de l'ouest algérien, on avait relevé l'entrée de 6.500 Rifains et le départ de 2.000. On imagine alors les difficultés matérielles que rencontrerait l'établissement d'un contrôle strict durant cette période d'affluence.



affirme également, dans cet ordre d'idées, que les cars espagnols venant du Rif s'arrêtent fréquemment, après avoir dépassé Martimprey, et débarquent leur monde au milieu de la route afin qu'il puisse se disperser dans la campagne et franchir la frontière à sa guise. C'est ce qui explique, comme le font ressortir diverses évaluations, que le quart, seulement, de l'effectif entrant en Algérie par la voie de terre parvienne dans le périmètre d'Oujda où il est difficile de se soustraire au contrôle sanitaire.

4° *Les effectifs et leurs variations.* — On doit dire, tout d'abord, qu'il a été assez difficile de rassembler des éléments numériques sûrs pour une statistique de l'immigration rifaine. Comme on l'a vu, en effet, les intéressés se soustraient à tout contrôle dans la large mesure où ils le peuvent et, sur les chantiers algériens, on constate que les employeurs commettent des erreurs incroyables dans l'appréciation de l'origine ethnique de leurs ouvriers. Sous le terme générique de « Marocains », on confond les Rifains avec les ressortissants français et il a fallu une application soutenue et une grande prudence pour aboutir aux chiffres dont fait état ce travail.

Jusqu'à ces dernières années l'exode rifain, en plus des facteurs économiques propres aux

deux pays en présence, a souvent dépendu de la situation politique dans le Rif et des événements militaires de la pacification. Les opérations de 1924-1925 et 1926, par exemple, ont provoqué une telle raréfaction de travailleurs rifains en Algérie, que les colons d'Oranie ont manqué de la main-d'œuvre qui leur était nécessaire et qu'il en était résulté une hausse fantastique des salaires journaliers, lesquels purent, alors, atteindre 30 francs. En ce temps-là, des émissaires-recruteurs étaient envoyés d'Algérie, afin de ramener les équipes qui faisaient défaut dans les exploitations.

Cette période troublée avait, du reste, amené à prendre des dispositions spéciales à l'égard des intéressés, aussi bien du côté français que du côté espagnol ; mais, depuis, et en ce qui concerne la zone voisine notamment, il semble qu'aucune entrave ne soit apportée au libre jeu de l'exode saisonnier. Les autorités du Rif ne sont pas, en effet, sans se rendre compte des bienfaits réels apportés par ce mouvement à l'économie de leur zone. Les chefs indigènes le favorisent nettement et certaines personnalités le représentent même, volontiers, comme une soupape de sûreté pour les périodes de crise économique.

(A suivre.)

Louis MILLIOT.

A. — MOUVEMENT DE LA PRODUCTION

INVENTAIRE DE L'ÉCONOMIE MAROCAINE EN 1934

Nous reproduisons ci-après l'essentiel de quatre rapports sur l'élevage, la viticulture, la production maraîchère et fruitière, l'oléiculture, présentés au conseil de Gouvernement du 27 juin 1934 par M. Lefèvre, directeur général de l'agriculture au Maroc.

SITUATION ÉCONOMIQUE DE L'ÉLEVAGE MAROCAIN.

A. — Débouchés intérieurs.

La tarification des viandes sur les marchés du bled a été supprimée et l'on étudie la révision et le réajustement des taxes qui frappent les viandes de boucherie.

L'exclusivité des fournitures militaires en viandes congelées marocaines n'a pu être obtenue à ce jour, mais on a pu pallier, dans une certaine mesure, aux importations de viandes congelées étrangères, par la congélation des viandes marocaines.

D'autre part, pour des raisons d'ordre sanitaire, l'importation des animaux vivants a été interdite.

B. — Débouchés extérieurs.

Nous avons obtenu la conversion de 25.000 têtes de porcs en 34.000 quintaux de porcs.

Outre les 330.000 têtes de moutons sur pied, 10.000 quintaux de viandes de moutons ont été accordés.

Une impulsion nouvelle a été donnée à l'exportation du mouton et, pour la première fois, nous pouvons enregistrer, dès le début de 1934, l'exportation par les ports de l'Occidental de 151 t. 118 k. de moutons abattus.

D'autre part, le dahir du 12 juin 1933, autorisant l'exportation de la volaille, a permis la sortie de près de 2.000 volailles vivantes et de 1.500 kilos de volailles mortes.

Enfin, le tableau comparatif ci-dessous donnera une idée de la recrudescence des exportations des animaux et des viandes pendant les cinq premiers mois de l'année 1934, par rapport à la même période de l'année 1933.

L'exportation des :

a) Équidés est passée	 de	605 à	821 têtes
b) Ovins	—	de 22.831 à	29.962 —
c) Porcins	—	de 10.891 à	15.933 —
d) Volailles	—	de	0 à 1.898 —
e) Viandes réfrigérées de moutons est passée	 de	19.472 à	151.118 kg.
f) Viandes réfrigérées de porcs est passée	 de	0 à	5.064 —
g) Volailles abattues est passée	de	0 à	1.500 —